

Ville de Saint-Laurent-du-Var
30 000 habitants surclassée 40 à 80 000 habitants

RECRUTE :

UN(E) RESPONSABLE UNITE CYNOPHILE

Cadre d'emploi des Chefs de Service de Police Municipale (Cat. B)

Recrutement par voie statutaire

Mission principale : Le/la Responsable de l'Unité Cynophile assure la gestion et la coordination de l'équipe et des activités de son unité. Il/elle organise les moyens nécessaires et assure les tâches de prévention, de surveillance de l'accès aux bâtiments communaux et dans les services publics de transports de voyageurs, de sécurisation des voies publiques, des voies privées ouvertes au public et des lieux publics ainsi que des manifestations sportives, récréatives ou culturelles. Il/elle veille à la mise en œuvre de la politique de sécurité et de proximité définie par le Maire.

DEFINITION DU POSTE

DIRECTION DE RATTACHEMENT : sous l'autorité directe de Monsieur le Maire et de la Direction Générale des Services.

SERVICE DE RATTACHEMENT : Service Opérationnel de la Police Municipale et Tranquillité Publique.

RELATION HIERARCHIQUE : L'agent(e) exerce ses missions sous la direction et la responsabilité du Directeur de la Police municipale. Il/elle est placé(e) sous l'autorité hiérarchique de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Procureur de la République en sa qualité d'agent(e) de police judiciaire adjoint.

RELATIONS FONCTIONNELLES : Principaux interlocuteurs : Direction Générale des Services, Elus, autres services municipaux, contrevenants, population, forces de sécurité de l'Etat, associations, partenaires sociaux...

CONDITIONS D'ACTIVITE :

***Lieu :** Police Municipale Mairie – 222, esplanade du Levant – avec interventions sur toute la commune et ponctuellement sur celle de Cagnes-sur-Mer lors de mise à disposition des individus interpellés en flagrant délit et passage sur celle de la Gaude comme actée dans la convention de coordination.

***Conditions d'exercices :**

Horaires et jours modulables liés au fonctionnement et missions du service :

Durée hebdomadaire sur une base de 37h du lundi au vendredi : de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi 16h30. Ces horaires sont appelés à être adaptés en fonction des nécessités de service, en particulier lorsque le maître-chien doit intervenir avec les équipages, brigades de jour et/ou brigades de nuit, sur des événements ou manifestations organisés sur la commune pouvant dès lors intégrer les week-ends.

***Conditions particulières :**

- Agréments délivrés par le Préfet et par le Procureur de la République et assermentation du Tribunal d'instance.
- Conditions de formation initiale et continue.

- Diplôme de maître-chien et habilitations nécessaires à l'exercice des missions indispensables.
- Port de la tenue et carte professionnelle obligatoires.
- Pas de contre-indication au port d'armes classées en 4° et 6° catégories. Celles-ci pourront faire l'objet d'un retrait à titre conservatoire, par le responsable du service de Police Municipale.
- Horaires selon planning et nécessités de service, sur la base de 37h par semaine en incluant une journée d'entraînement.
- Déplacements en patrouille véhiculée (Permis B obligatoire).
- Pas d'activité extra-professionnelle de nature à nuire à la continuité du service public.
- **MOYENS TECHNIQUES A DISPOSITION** : Moyens bureautiques et informatiques - Véhicules, (Catégorie B : 1, 3 ,6 ,8 et Catégorie D : a/b) menottes, moyens de communication, de transmission et vidéo-surveillance, Celles-ci pourront faire l'objet d'un retrait à titre conservatoire par le responsable du service de Police Municipale.

MISSIONS

Missions générales :

- **Missions générales de police municipale** à savoir le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques (surveillance de la voie publique, du stationnement, des manifestations, des atteintes à la tranquillité publique).
- **Mise en œuvre de la politique de sécurité et de proximité** définie par le Maire.
- **Application des arrêtés du Maire.**
- **Constataction par procès-verbal des contraventions** aux arrêtés, codes et lois pour lesquels compétence est donnée à la police municipale.
- **Entretien de relations partenariales** avec les acteurs sociaux et institutionnels ainsi qu'avec la police nationale dans le cadre d'une police de proximité.

Missions spécifiques :

- **Activités du Maître-chien** : suivre les entraînements hebdomadaires afin d'assurer un suivi et le maintien des compétences spécifiques à l'activité cynophile. Assurer les missions de surveillance avec les équipages de police municipale et assister (soutien) les agents de la brigade sur les différentes interventions au quotidien **de jour et/ou de nuit.**
- **Surveillance de l'espace public.**
- **Concours aux opérations majeures programmées par la direction de la police municipale et la police nationale (manifestations sportives, officielles ou culturelles).**
- La brigade cynophile peut être employée dans le cadre des violences urbaines ou des regroupements afin de procéder à la dispersion des auteurs de troubles.
- Sécurisation des transports en commun, sur les quais de bus, de gare et leurs abords immédiats.
- Protection de sites et bâtiments communaux.
- Encadrement de l'assistant du maître-chien
- **Missions opérationnelles :**
- **Déplacement en patrouille véhiculée.**
- **Assistance à la Police Nationale et/ou aux Sapeurs-Pompiers.**
- **Rédaction rapport d'interpellation, compte-rendu d'informations, etc.**
- **Mise en place d'un service d'ordre** à l'occasion de manifestations.

- **Prise de mesures conservatoires** lors de la découverte de véhicules volés.
- **Missions de la Police de l'environnement** : déjections canines, dépôts d'encombrants, pollutions diverses, etc.
- **Interventions sur appels téléphoniques.**
- **Capture des animaux en divagation et établissement des procédures à l'encontre des propriétaires défaillants.**
- **Application de la réglementation relative aux chiens dangereux.**
- **Mise en fourrière de véhicules en stationnement gênant ou abusif.**

Respect des Consignes de Sécurité :

- **Respect des consignes de sécurité** relatives notamment **au port obligatoire de la chasuble ou du gilet de protection rétro réfléchissant** lors de missions sur la chaussée.
- **Respect également des consignes de sécurité relatives au port du Gilet Pare-Balles** lors de missions ou d'interventions le nécessitant.

COMPETENCES REQUISES

- **Diplôme de maitre-chien et habilitations nécessaires à l'exercice des missions obligatoires**
- **Diplôme de secourisme et recyclage obligatoire**
- Bonnes connaissances du Code Général des Collectivités Territoriales, du Code de la Route, du Code Pénal, du Code de Procédure Pénale et de la réglementation en général
- Connaissance approfondie du statut du Policier Municipal et des réglementations portant sur ses prérogatives
- Connaissance de l'outil informatique (Word/Excel)
- Pratique des arts martiaux et du tir appréciée
- Expérience professionnelle confirmée
- Bonnes capacités rédactionnelles
- Capacité de management d'une équipe
- Prise d'initiative en cas d'urgence
- Respect du code de la route et des diverses réglementations conformément à la loi N°99-291 d'avril 1999
- Bon relationnel avec la hiérarchie (comportement respectueux), les élus, la direction administrative de la collectivité et les autres partenaires
- Très bonnes capacités relationnelles et d'adaptation, tant au niveau du travail en équipe, que dans l'analyse et la gestion des conflits
- Grande rigueur morale, confidentialité et discrétion absolue
- Respect de l'obligation de réserve
- Maîtrise de soi, sang-froid et capacité à analyser et à gérer toutes les situations
- Sens des relations humaines, du dialogue et de l'écoute
- Sens développé du service public
- Disponibilité : travail en journée, dimanches et jours fériés en fonction des cycles de travail (cycles de roulements décalés ou de semaine) ou des nécessités de service
- Bonne condition physique générale, notamment dans le cadre de la réalisation des patrouilles pédestres
- Dynamisme et esprit d'initiative développés
- Rigueur et discipline.

Poste à pourvoir à compter du 1^{er} juillet 2023

Merci d'adresser votre candidature comprenant une lettre de motivation, un CV et copie des diplômes et habilitations obligatoires à l'attention de Monsieur le Maire avant le 2 juin 2023

par courriel à : aurelie.fratini@saintlaurentduvar.fr